



QUELLES NOUVELLES OBLIGATIONS DE TRI?

LE FACILITATEUR DÉCHETS
DES PROFESSIONNELS VOUS
ACCOMPAGNE



bruxelles
environnement
.brussels

ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

Vous voulez améliorer la gestion des déchets de votre organisation, réduire les quantités de déchets produites, mieux trier et comprendre les obligations qui concernent votre secteur ?

Le facilitateur déchets des professionnels est un service d'aide et d'accompagnement gratuit qui s'adresse à tous les acteurs professionnels et producteurs de déchets non ménagers bruxellois (entreprises, commerces, organismes publics...).

LE FACILITATEUR DÉCHETS DES PROFESSIONNELS VOUS PROPOSE :



- Un helpdesk pour répondre à vos questions



- Des formations spécifiques à votre secteur qui vous permettront de mieux comprendre vos obligations et de découvrir les bonnes pratiques à mettre en place. Pour connaître les dates de formations, consultez l'agenda sur : environnement.brussels/pro/agenda



- Des diagnostics déchets
Vous obtiendrez des pistes d'action concrètes pour réduire et optimiser la gestion de vos déchets. Contactez le facilitateur pour programmer une rencontre.

Pour contacter le facilitateur :
recyclepro@environnement.brussels

QUELLES OBLIGATIONS DE BASE ?



Trier vos déchets



Conserver la preuve de bonne gestion



Utiliser les bons sacs et conteneurs



N'attendez plus pour demander conseil !

Contactez le facilitateur :
recyclepro@environnement.brussels

ACTUELLEMENT



PMC



Papiers-
carton



Verre
d'emballage



Équipements
électriques et
électroniques



Déchets
dangereux



Piles
et batteries



Sous-produits
animaux



Huiles
minérales



Graisses et
huiles de friture



Gravats



Déchets
végétaux



Pneus



Panneaux
photovoltaïques



Véhicules
hors d'usage



Déchets de
soins à risque



Médicaments



Matelas

TOUS LES DÉCHETS SOUMIS À L'OBLIGATION DE TRI POUR LES PROFESSIONNELS

EN PLUS, À PARTIR DU 1 MAI 2023



Déchets
alimentaires



Films d'emballage
en plastique



Plastiques
rigides



Frigolite



Liens
de cerclage



Bois



Métal

EN PLUS, À PARTIR DU 1 JANVIER 2025



Textiles



2 FACILITATEURS DÉCHETS VOUS ACCOMPAGNENT:

1 Facilitateur Déchets des Professionnels

Tous flux de déchets

► recyclepro@environnement.brussels

2 Facilitateur Permis et Déchets en Économie Circulaire

Accompagnement des entreprises :

- dans la démarche de permis d'environnement (installation de traitement/collecte de déchets)
- dans la procédure de fin de statut de déchet
- dans l'élaboration d'un système de gestion de la qualité (SGQ) conforme

► permit_circ_waste@environnement.brussels

